

les goulots d'étranglement et permettre une autonomisation réelle des agricultrices. Ce projet contribue à répondre aux défis de dix objectifs du développement durables : Eradication de la pauvreté, lutte contre la faim, égalité des sexes, recours aux énergies renouvelables, innovation et infrastructures, réduction des inégalités, lutte contre le changement climatique, protection de la faune et la flore terrestres, justice et paix, et partenariats pour les objectifs mondiaux.



Selon, la Banque Mondiale, le taux de pauvreté, qui atteint 46,7 % selon les dernières estimations, reste élevé. Le taux de croissance du PIB est bien en deçà du niveau nécessaire pour faire reculer la pauvreté. De 3 millions d'habitants en 1960, la population du Sénégal est passée à environ 12,5 millions d'habitants en 2010. Une agriculture résiliente permettra à la société sénégalaise de sortir de la pauvreté et de faire face aux stress climatiques.

Le projet est prévu pour une phase initiale de cinq ans dans les régions à fort potentiel agricole de Saint Louis, Kolda, Tambacounda, Ziguinchor ainsi que la zone des Niayes. A travers ses interventions, le projet vise à l'horizon 2021 à autonomiser 30.000 agricultrices sénégalaises et à renforcer leur résilience face aux changements climatiques. Une limitation des bénéficiaires pour la phase initiale nous permettra de baser une seconde phase sur des résultats probants pour une montée en puissance du programme. Les interventions du projet s'articuleront autour de quatre axes que sont :

- 1. Soutien à la réforme foncière pour un meilleur accès et une sécurisation des terres affectées aux agricultrices :** A l'échelle nationale, le projet jouera un rôle de conseil auprès de la Commission Nationale de Réforme Foncière afin d'assurer la prise en compte effective des principes de gouvernance permettant un accès équitable et sécurisé à la ressource foncière. Au niveau des communes rurales, le projet soutiendra l'élaboration de

chartes locales de gouvernance foncière garantissant et protégeant les droits fonciers des femmes. Le projet facilitera également la mise en place d'un dispositif de veille et de suivi de la mise en œuvre de la nouvelle réforme à l'échelle locale. Enfin, le programme engagera des partenariats stratégiques avec les grands programmes de développement afin d'atteindre un taux d'affectation d'au moins 40% des périmètres aménagés aux femmes.

- 2. Appui au renforcement de la productivité des agricultrices et de leur résilience face aux changements climatiques :** A ce niveau, le projet sélectionnera des filières à hautes valeur ajoutée sur lesquels les femmes restent actives. Il s'agit notamment de l'horticulture/maraichage et de la filière riz. Sur la base de ces filières et des zones agro écologiques d'intervention, le projet en partenariat avec les centres de recherches (ISRA et services rattachés), s'attèlera à recenser les paquets technologiques (techniques agricoles, variétés de semences résilientes aux stress climatiques) adaptés aux différentes zones cibles. Par la suite, en collaboration avec les services d'encadrement (ANCAR), le projet appuiera les actions de renforcement de capacité/formation des agricultrices sur la base des modules conçus. Le projet soutiendra également la formation de coopératives de femmes productrices de semences améliorées (des variétés résilientes sélectionnées). ONU Femmes a développé une plate-forme de gestion d'entreprise mobile appelé "BuyfromWomen" qui permet de lier les agricultrices à l'information, les marchés, et de la finance, en leur fournissant une vue à 360 de leur activité. La plate-forme sera déployée comme un One Stop Shop pour les agricultrices.
- 3. Mise en place de facilités de financement pour le soutien aux filières porteuses :** En partenariat avec les institutions de financement du secteur agricole, le projet aidera à la mise en place des lignes de crédit ayant pour objet le financement des activités sur les filières porteuses, dans les zones prioritaires d'intervention. Ces lignes de crédit seront accompagnées par un fonds de garantie partiel qui couvrira 50% du risque crédit, en partenariat avec le Fonds de garantie des investissements prioritaires (FONGIP). Le projet accompagnera l'offre de financement par des actions d'éducation et de renforcement de capacité en gestion et labélisation au profit des agricultrices ainsi que la vulgarisation de l'assurance agricole.
- 4. Soutien aux coopératives en vue de permettre aux femmes l'accès aux activités à valeur ajoutée et débouchés porteurs :** Le projet facilitera l'établissement de relations contractuelles entre les agricultrices et les grands acheteurs incluant du secteur privé – industriel, exportateurs. Le projet conduira également des actions de renforcement de capacités sur les aspects marketing/packaging, labelling, recherches de débouchés.

A travers les facilités de financement, le projet permettra également l'équipement des coopératives en infrastructure de transformation, notamment, des mini rizeries (équipement de transformation du riz en produit fini), des silos de stockage, des séchoirs solaires pour les produits maraichers, etc.

Le coût total de mise en œuvre des interventions est estimé à 6.615.000 dollars US. Le projet sera financé par des ressources mobilisées auprès des partenaires techniques et financiers.

2. Les contraintes

L'équité et l'égalité du genre au Sénégal s'inscrivent dans un contexte socioculturel complexe caractérisé par une forte prédominance des valeurs traditionnelles. Cependant, en dépit d'un statut social des femmes qui reste inférieur à celui des hommes, les efforts conjugués ont permis des avancées en matière de reconnaissance de la place de la femme et de sa contribution au développement socioéconomique. Malgré ces avancées, il faut noter que des contraintes persistent et portent notamment sur :

- L'accès et la sécurisation du foncier;
- L'accès au financement ;
- L'accès aux facteurs de production et aux services de vulgarisation ;
- Les conséquences des changements climatiques ;
- L'accès aux marchés

En milieu rural, la distribution de l'emploi dans différents secteurs économiques montre un engagement des femmes dans l'agriculture, l'élevage et l'environnement où elles assurent près de 70% de la force de travail².

Les femmes en zone rurales sont ainsi très actives dans la transformation et la commercialisation des produits de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Celles-ci font cependant face à de nombreuses contraintes de divers ordres avec notamment :

1. **Contraintes d'accès et de sécurisation du foncier :** En dépit d'un cadre législatif non discriminatoire avec notamment la Constitution qui garantit l'égalité des droits en ce qui concerne l'accès à la terre, la gestion du foncier rural au Sénégal reste marquée par une gouvernance traditionnelle où l'héritage, le legs, le don et le prêt restent les principaux modes d'accès au foncier, et gardent encore leur légitimité sociale en dépit de la forme de gestion (affectation) introduite par la Loi sur le Domaine National. Du fait du mode actuel de gouvernance, les disparités hommes/femmes sur l'accès à la terre sont persistantes. Seule une minorité de femmes (10%³) disposent de titres de propriétés et la majeure partie des femmes ont recours à la location, ce qui maintient leur système de production dans la précarité et freine les investissements productifs.
2. **Contraintes liées à l'accès au financement :** L'accès des femmes aux ressources financières comme le crédit, est rendu difficile par les conditions préalables posées par des règles à la fois sociales et bancaires. Sur le plan social, la structure de gestion des exploitations qui placent

² Contribution de la DAPSA au Rapport annuel de l'Observatoire Nationale de la Parité, Janvier 2015

³ Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles, 2012

en premier plan les chefs de ménages (donc les hommes) limite l'accès au crédit pour les agricultrices. Même lorsque celles-ci gèrent leurs propres exploitations, le faible accès aux services d'encadrement, l'accès incertain aux débouchés pour leur production, restent des goulots d'étranglement à l'accès au financement de leurs activités. Une étude de l'IAGU (Institut Africain de Gestion Urbaine) dans la zone des Niayes montre que les hommes recevaient 98% des volumes de crédit contre 2% pour les femmes. Le peu de financement disponible est ainsi accaparé par les hommes. Les aspects d'ordre financier sont également sources d'obstacles pour un accès sécurisé des femmes à la terre. Le manque de ressources financières est un frein à l'accès et à la mise en valeur effective de la terre.

3. ***Contraintes liées aux facteurs de production et d'accès aux services de vulgarisation*** : La structure familiale de gestion de la production avec l'homme comme chef de ménage limite l'accès des femmes aux services de vulgarisation et leur accès aux facteurs de production comme les intrants. En effet, les initiatives d'appui ciblant les chefs des exploitations (de facto les hommes vu qu'en moyenne, seul 15%⁴ des ménages ont comme chef une femme), les femmes n'ont pas directement accès aux intrants et services d'encadrement. C'est ainsi que les femmes représentent 15 à 20% des participants aux activités de vulgarisation au Burkina Faso, au Mali et au Sénégal, contre 60 et 70% des participants en Gambie⁵. En outre, avec des ressources financières limitées, les femmes ne peuvent effectivement accéder aux autres facteurs de production (intrant, équipement, etc.)
4. ***Contraintes posées par les changements climatiques*** : L'agriculture sénégalaise étant essentiellement de type pluvial, son rendement est sujet à de fortes variations vu la pluviométrie disparate. Selon la Direction Nationale de la Météorologie, la moyenne pluviométrique annuelle au Sénégal est de 687 mm, la saison des pluies s'étendant au maximum de juin à octobre. Les variations interannuelles sont fortes en termes de volume et de date de début et de fin de saison des pluies, et les disparités géographiques sont également très marquées. On distingue quatre zones climatiques: (i) le Nord avec un régime sahélien (pluies de 300 mm/an environ sur moins de trois mois/an et harmattan pendant neuf mois) ; (ii) la côte Nord-Ouest avec un régime sub-canarien sec et des alizés abaissant les températures, ainsi que le volume des pluies et leur durée); (iii) la Casamance avec un régime sub-guinéen (pluies de 1 300 à 1 800 mm/an et des températures élevées) ; (iv) le centre avec un régime soudanien (pluies augmentant de l'Ouest vers l'Est de 700 à 1 300 mm/an sur six à sept mois). Des précipitations mal réparties et inférieures à la moyenne ont occasionné des pertes importantes au niveau des rendements des céréales et des cultures de rente. Cette forte dépendance de la production à la pluie rend celle-ci vulnérable aux effets néfastes induits par les changements climatiques.
5. ***Les contraintes liées à l'accès aux marchés*** : L'accès aux marchés constitue également une contrainte majeure pour les agricultrices. Sur le plan physique, l'éloignement des marchés –

⁴ ANSD, RGPHAE 2013

⁵ [http://www-](http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2015/09/03/090224b0828bc459/1_0/Rendere)

[wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2015/09/03/090224b0828bc459/1_0/Rendere](http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2015/09/03/090224b0828bc459/1_0/Rendere)
[d/PDF/Les0femmes0rur0etudes0sur0cinq0pays.pdf](http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2015/09/03/090224b0828bc459/1_0/Rendere)

et l'absence de routes (praticables toute l'année) pose un problème essentiel aux communautés rurales enclavées, et particulièrement aux femmes qui ont une mobilité réduite du fait de leurs charges sociales. Cet état de fait limite les capacités et les débouchés pour la commercialisation des produits et récoltes, et entraîne également des coûts de transport et des coûts de transaction élevés, tant pour les acheteurs que pour les agricultrices. Outre le transport coûteux, il se pose des difficultés de stockage – qui sont particulièrement élevés pour les femmes, très actives dans le commerce des légumes et d'autres denrées périssables sur les marchés locaux. Les contraintes d'accès aux marchés limitent les perspectives de génération de ressources, maintenant ainsi les agricultrices dans une agriculture de subsistance, empêchant ainsi leur autonomisation économique. Des contraintes additionnelles rencontrées par les femmes dans la commercialisation de leurs produits portent sur leur faible capacité en matière de marketing, packaging, connaissance des marchés de niche à haute valeur ajoutée (produits labélisés, certification bio, etc.). Ces contraintes, limitent la compétitivité des femmes sur les marchés à fort potentiel requérant des produits répondants à des exigences de qualité et de traçabilité élevées.

3. La justification rationnelle du projet

3.1. Le secteur agricole, pilier stratégique du développement socio-économique du Sénégal

L'équilibre macro-économique du Sénégal est fortement lié à l'agriculture qui est également la principale source d'emploi. Le secteur agricole sénégalais fait en effet vivre près de 755 532 ménages agricoles. La main d'œuvre évoluant dans l'agriculture représente 53% de la population active et génère 16% du PIB en moyenne⁶.

Le secteur horticole est aujourd'hui classé prioritaire dans la stratégie de croissance du Sénégal. En effet, l'Etat a pour objectif, à travers le Plan Emergent Sénégal, de positionner le Sénégal en exportateur majeur de fruits et légumes à haute valeur ajoutée (HVA). Les régions du Sénégal sont quasiment toutes favorables à l'horticulture du fait de conditions climatiques convenables. Le Sénégal a un climat chaud et sec favorisant la qualité des produits horticoles. C'est aussi un type d'agriculture qui demande des surfaces aménagées beaucoup plus réduites.

Suivant les données de la Direction de l'Horticulture, la filière présente des potentialités importantes en termes de :

- Rentabilité : les principales spéculations horticoles génèrent des rendements moyens de 25 tonnes à l'hectare (pouvant aller jusqu'à 60 tonnes/ha pour certaines spéculations) contre une moyenne de 6 tonnes/ha pour les céréales.

⁶ ANSD

- Productivité : les produits horticoles peuvent être aujourd'hui cultivables pour la plupart sur toute l'année (exemple : gombo, pastèque, patate douce et certaines variétés d'oignons).

Le Sénégal reste une destination proche de l'Europe au vu de sa situation géographique. Les exportateurs ont plusieurs choix : transport aérien (2 jours), transport maritime (7 jours), transport routier (5 jours). Suivant les données de l'ASEPEX, l'horticulture d'exportation repose essentiellement sur les filières phares comme la tomate (12 251 t en 2013), le melon (14 278 t), la mangue (11 515 t), les pastèques (11 106 t), le maïs doux (10 180 t) et le haricot vert (9200 t) auxquelles s'ajoutent chaque année de nouvelles spéculations (oignon vert, courges, piment, asperge, herbes aromatiques, patate douce, papaye, banane, etc.) émanant de la demande du marché. Le marché européen reste la principale destination d'exportation des produits horticoles du Sénégal (Pays bas, France, etc.).

Le riz est une denrée hautement stratégique pour le Sénégal. Chaque année, le pays consomme 1,2 millions de tonnes de riz et en importe 75%. Les conséquences sont une contribution à hauteur 16% du déficit de la balance commerciale du aux importations de riz en 2014, malgré le potentiel de production locale. Le Sénégal comprend en effet deux zones rizicoles à haut potentiel que sont :

- La zone Nord appelée vallée et le Delta du fleuve Sénégal, où se développe une riziculture irriguée récente depuis l'avènement des grands barrages de Diama (Sénégal) et Manantali (Mali),
- La zone pluviale (Sud, Sud-Est et Centre) qui est une zone de riziculture traditionnelle tournée vers l'autoconsommation. Ou se développe la riziculture irriguée avec la riziculture des basfonds et de plateau
- La zone des Niayes grâce à son climat et la richesse de son sol est une zone géographique du nord-ouest du Sénégal, constituée de dunes et de dépressions propices à la riziculture.

Avec plus de 90 kg par an, le Sénégal affiche un des ratios de consommation de riz par habitant le plus important d'Afrique. La forte demande sur le marché local du riz combinée au soutien politique actif en vue d'une autosuffisance du riz au Sénégal en 2017 font du riz une filière stratégique pouvant effectivement contribuer à l'autonomisation des femmes.

3.2. Le défi du changement climatique sur le secteur agricole commande des actions urgentes dans le secteur

Le secteur agricole, d'une importance stratégique pour le Sénégal reste cependant très vulnérable aux effets de changements climatiques. L'évolution climatique récente au Sénégal s'est traduite par :

- Une diminution de l'ordre de 30 % de la pluviométrie. Les apports pluviométriques sont passés de 176 milliards de m³ avant 1970 à 132 milliards de m³ après 1970, soit une perte

de ¼ des volumes annuellement précipités⁷. Ce qui s'est traduit par une réduction drastique des écoulements de surface notamment des débits des grands fleuves⁸. En ce qui concerne les ressources pédologiques, près de la moitié des sols (47 %) sont médiocres ou inaptes à l'agriculture et 36 % sont pauvres à moyens et connaissent des facteurs limitants qui n'autorisent que des rendements faibles⁹

- Une augmentation des températures de l'ordre de 0,9°C ;
- Une aridification de plus en plus importante de la partie nord du pays ;
- Une tendance forte vers l'aridité des régions centrales et ;
- Une tendance plus ou moins forte vers la semi aridité des régions méridionales¹⁰

En termes de prévisions sur l'évolution de la pluviométrie, les récents travaux¹¹ prédisent que le sud du pays s'asséchera plus que le nord, quelle que soit la sensibilité. A l'horizon 2050, on pourrait s'attendre à une baisse pluviométrique de - 6,0 % à Saint-Louis, - 7,0 % à Matam, - 10,0 % à Dakar, - 24,0 % à Ziguinchor et enfin - 23,0 % à Kédougou. Ainsi, plusieurs conséquences découleront de cette insécurité climatique : (i) une inadaptation des systèmes de production avec comme corollaire la baisse des rendements liée au raccourcissement de la saison pluvieuse, (ii) une baisse des ressources en eaux douces, et (iv) une réduction terres et des surfaces cultivées¹².

Ainsi, à l'horizon 2021, la production céréalière pourrait baisser de 30 % consécutivement à la réduction des surfaces agricoles¹³, ce qui aurait pour effet d'enraciner l'extrême pauvreté et la malnutrition en milieu rural.

3.3. La nécessité d'appuyer la résilience des agricultrices afin de relever les défis et contraintes et assurer leur autonomisation

Malgré la contribution des femmes dans la production agricole et leur poids démographique, de nombreuses disparités persistent entre hommes et femmes dans l'accès aux facteurs de production. Ces disparités comme montrées, sont relatives à l'accès au foncier, aux autres facteurs de production (intrants, services de vulgarisation, crédit), à l'accès au marché, ainsi qu'aux actions de renforcement de capacités (formation, assistance technique, etc.).

Partant de ces contraintes, exacerbées par le contexte de changement climatique au Sénégal, le présent projet propose une approche intégrée d'accompagnement en vue de lever les goulots d'étranglement et permettre une autonomisation réelle des agricultrices.

⁷ Ndiaye G. 2009. Impacts du changement climatique sur les ressources en eau. Deuxième communication à la CCNUCC, 48 p

⁸ Diagne, 1999 ; PANA 2006, Gaye et al. 2008 ; Ndiaye, 2009

⁹ <http://www.un.org/esa.earthsummit/senegal/-cp.htm>

¹⁰ Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés, Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Sénégal, 2010

¹¹ Gaye et al. 2008. Scénarios climatiques au Sénégal, LPAO-SF/ESP/UCAD.

¹² CSE. 2010. Rapport sur l'Etat de l'Environnement au Sénégal.

¹³ Funk et al. 2012. A climate trend analysis of Senegal, US Geological Survey Fact Sheet 2012 - 3123, 4 p.

Ce projet, « Accès des femmes à la terre et aux ressources productives pour une agriculture résiliente au changement climatique », fait partie d'un ensemble de 12 initiatives globales de programmation phare, et s'aligne sur l'objectif 2 du Plan stratégique d'ONU Femmes se déclinant comme suit « les femmes, surtout les plus pauvres et les plus exclues, sont économiquement habilitées et bénéficient du développement ».

Le projet s'intègre dans la stratégie global d'ONU Femmes, qui fondée sur la vision de l'égalité consacrée dans la Charte des Nations Unies, travaille à l'élimination de la discrimination contre les femmes et les filles ; l'autonomisation des femmes ; et la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes en tant que partenaires et bénéficiaires des initiatives de développement.

4. Stratégie et résultats attendus

L'importance d'une approche genre dans les enjeux de développement est aujourd'hui reconnue. Les femmes ont tendance à initier ou participer à des solutions collectives pour renforcer leur position et agir.

Le programme a pour objectif de lever les contraintes que rencontrent les femmes pour une agriculture productive et résiliente à travers quatre résultats attendus : (1) l'accès au foncier et la sécurité foncière des femmes renforcés (2) l'accroissement de la productivité des agricultrices à travers l'innovation et l'accès aux nouvelles technologies (3) l'accroissement de l'accès aux financements (4) l'accès aux activités à valeur ajoutée et aux marchés.

Les sections suivantes décrivent les résultats attendus et la théorie du changement est en Annexe 1.

Résultat 1- L'accès et la sécurité foncière des femmes sont renforcés

Produit 1.1 : Le cadre institutionnel de gouvernance du foncier rural est réformé afin de garantir une pleine prise en compte de l'intérêt des agricultrices dans l'accès au foncier

Cette intervention vise à soutenir le processus de réforme foncière en cours. Il s'agira pour le projet d'être une force de proposition de mesures spécifiques de réformes pouvant garantir un accès équitable au foncier rural.

Dans ce sens, le projet jouera un rôle de conseil auprès de la Commission Nationale de Réforme Foncière afin d'assurer la prise en compte effective des principes de gouvernance permettant un accès équitable et sécurisé à la ressource foncière. Dans cette perspective, le document de « Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale » est un cadre de référence pertinent qui peut guider les actions de plaidoyer d'ONU Femmes au sein de la CNRF.

Outre les Directives volontaires, le projet accompagnera la commission dans l'exécution du processus de consultations avec les acteurs à la base, notamment les femmes afin d'assurer que leur voix est effectivement portée au sein de la CNRF.

Enfin, en partenariat avec les centres de recherche, les interventions du projet incluront des études thématiques spécifiques pouvant éclairer les travaux de la Commission. En effet, dans le processus de réforme de la gouvernance foncière, des questions cruciales peuvent se poser, comme par exemple la pertinence ou non de recourir à l'immatriculation pour la sécurisation du foncier. Dès lors, des revues thématiques formulant des recommandations pertinentes au contexte sénégalais et permettant de capitaliser des expériences d'autres pays pourraient être d'intérêt pour les travaux de la CNRF.

Produit 1.2 : Des chartes locales de gouvernance foncière garantissant et protégeant les droits fonciers des femmes sont mises en place

Ces chartes seront une déclinaison à l'échelle locale du nouveau cadre de gouvernance sur le foncier rural. La mise en place de ces chartes se fera à travers des activités de sensibilisation et l'accompagnement des communes locales dans un processus d'élaboration associant pleinement les femmes dans les comités locaux en charge de la gestion foncière.

Le projet facilitera également la mise en place d'un dispositif de veille et de suivi de la mise en œuvre de la nouvelle réforme à l'échelle locale. Ce dispositif permettra de remonter l'information sur l'état d'application ainsi que les défis en lien avec la sécurisation du foncier pour les femmes. Il interviendra également en médiation pour le règlement des litiges. En ce qui concerne le règlement des potentiels litiges - inhérents à la gestion foncière - ONU Femmes, de concert avec les acteurs à la base travaillera à consolider les mécanismes/comités locaux de règlements des différends et s'assurera d'une pleine participation des femmes au sein de ces comités.

Produit 1.3 : Accroître les affectations foncières au profit des femmes à travers des partenariats stratégiques avec les programmes existants

Le programme engagera des partenariats stratégiques avec les grands programmes de développement afin de garantir l'accès des femmes aux retombées positives (équité dans l'accès aux aménagements fonciers, ainsi qu'aux autres mesures d'accompagnement). Les principaux projets avec lesquels des accords de partenariat pourront être établis sont listés comme suit :

Le Programme de Relance et d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture : Cinq projets phares structurants sont proposés dans l'axe 1 « Transformation structurelle de l'économie et Croissance » du PSE, notamment (i) mise en place de 100-150 projets d'agrégation ciblés sur les filières à hautes valeurs ajoutées et élevage (ii) développement de trois corridors céréaliers (iii) mise en place de 150-200 projets de soutien à l'agriculture familiale (iv) création de trois agropoles intégrés, pour stimuler l'investissement privé national et étranger, diversifier les moteurs de la croissance et renforcer la résilience de l'économie. Avec le PRACAS, le projet ONU Femmes se propose d'engager des actions conjointes avec les différents chefs de projets (au sein du Ministère

de l'Agriculture) assurant le pilotage des cinq projets phares. Il s'agira d'accompagner chaque projet sur la dimension genre afin d'assurer un accès équitable aux retombées positives des interventions (aménagement, appuis multiformes).

Projet de Développement Inclusif et Durable de L'Agrobusiness au Sénégal (PDIDAS) : Le Projet permettra l'aménagement et l'exploitation durable et inclusive de 10 000 ha de terres irriguées dans la vallée de Ngalam et autour du Lac de Guiers. Au total, neuf communes couvrant une quarantaine de villages dans les départements de Saint-Louis, Dagana et Louga seront impactées par le projet, tandis que l'aménagement d'une dizaine de milliers d'hectares profitera directement à 10 000 personnes à travers la création de 9500 emplois directs. La collaboration avec le PDIDAS peut se faire à travers l'unité de gestion du projet avec pour objectif un accès accru des femmes aux surfaces aménagées et aux autres services/appuis connexes.

Le Programme des Domaines Agricoles Communautaires (PRODAC) : Il s'agit d'un projet d'aménagements structurants permettant la mise en valeur de grands domaines allant de 1 000 à 5 000 ha. Les zones ciblées pour ce programme sont : Sédhiou, Séfa, Kédougou, Keur Momar Sarr, Keur Samba Kane, Médina Yoro Foulda et un peu partout au Sénégal. En collaboration avec le PRODAC, le projet peut contribuer à élargir la cible de jeunes filles/femmes bénéficiaires des grands aménagements prévus au niveau de chaque Domaine Agricole Communautaire.

Les Programmes d'Aménagements de l'Anida (Agence Nationale d'Insertion et de Développement Agricole) : L'Anida intervient essentiellement dans le développement de « ferme familiale NAATANGUE » qui est une exploitation agricole de 1 à 2 ha avec maîtrise de l'eau et où sont intégrés, le maraîchage, l'arboriculture, l'aviculture, la pisciculture etc. Une collaboration avec l'Anida est envisagée pour une extension de la cible de femmes bénéficiaires des fermes aménagées (modèle répliquable par le projet – coût unitaire de la ferme est d'environ 12 millions de FCFA). Le projet travaillera également avec l'Anida pour un accroissement des superficies aménagées pour les femmes.

Programmes d'Aménagements de la SODAGRI : Avec la révision de ses statuts, la SODAGRI devra impulser le développement de la riziculture pluviale et irriguée dans le Sénégal Oriental (Régions de Tambacounda sauf le département de Bakel et de Kédougou) et la Casamance naturelle (régions de Kolda, Sédhiou et Ziguinchor). Le projet sera en partenariat avec la SODAGRI sur les zones cibles que sont Saint Louis, Kolda, Tambacounda, Ziguinchor ainsi que la zone des Niayes.

Résultat 2 – Les femmes ont accès à l'information et aux technologies appropriées.

Produit 2.1. Déploiement de plateformes de gestion d'entreprise digitales pour renforcer les relations entre les acteurs de la chaîne de valeur

L'impact des Technologies d'information et de communication (TIC) dans l'amélioration de la compétitivité des chaînes alimentaires est très prometteur. Notamment, la croissance et la pénétration des TIC mobiles dans les zones rurales (en particulier les téléphones portables) offrent

de nouvelles opportunités pour permettre aux agricultrices de se joindre au marché formel et donc d'augmenter les revenus des ménages dans les communautés vulnérables.

ONU Femmes a développé une plate-forme de gestion d'entreprise mobile appelé "BuyfromWomen" qui permet de lier les agricultrices à l'information, les marchés, et de la finance, en leur fournissant une vue à 360 de leur entreprise. La plate-forme sera également en mesure de fournir une prévision de surplus commercialisable attendue sur la base de la taille de la terre et de l'information auprès des agricultrices. BuyfromWomen a aussi le potentiel d'être lié à blockchain technologie et aux plates-formes d'investissement d'impact social pour augmenter le financement du capital.

La méthode optimale de déploiement consiste à sélectionner les agricultrices organisées en organisations paysannes ou coopératives. Ceci permet à la fois aux acheteurs de réduire leur coûts de transactions car ils négocieront les contrats de livraison à terme avec des groupes organisés et non des agricultrices individuelles et aux agricultrices to renforcer leur pouvoir de négociation collectif.

Avec les contrats de livraison à terme, les grands acheteurs spécifient des prix planchers minimaux, les délais et les spécifications de qualité, de sorte que les agricultrices puissent planifier au-delà du bord champ. Ces contrats ont un effet catalyseur sur la chaîne de valeur permettant l'accès des agricultrices aux services de vulgarisation, les intrants de qualité, des finances et des services de manutention après-récolte.

Les informations enregistrées au travers de la plateforme permettent aussi aux agricultrices d'établir une identité économique et d'avoir accès à des financements pour diversifier leurs activités dans le future.

Produit 2.2. Les technologies de l'information en appui à l'agriculture sont vulgarisées.

La croissance et la pénétration des TIC mobiles dans les zones rurales (en particulier les téléphones portables), et les innovations dans les médias électroniques pour soutenir l'éducation et la formation (e-learning), représentent aussi de nouvelles opportunités pour accroître le développement du capital humain et social. Les interventions viseront à promouvoir la « culture » de l'utilisation des TIC par le biais du « e-learning », ainsi que le développement des compétences en matière d'information des différents acteurs dans les chaînes. Le renforcement des capacités ciblera trois niveaux : institutionnel, local et individuel.

Au niveau institutionnel, l'accent sera mis sur la manière dont les partenaires utilisent les TIC pour améliorer la production et le partage collectifs des contenus, par exemple les opportunités de formation en médias sociaux. Au niveau local, notre objectif sera d'habiliter les communautés par le biais d'applications axées sur la demande, conviviales et intégrées comme le système d'information géographique participatif. Au niveau individuel, le projet visera à renforcer les capacités des agricultrices à adopter et utiliser ces applications pour l'agriculture.

Les données météorologiques adaptées aux changements climatiques seront disséminées et vulgarisées à travers les systèmes informatiques en présence en appui au secteur agricole.

Produit 2.3 Accès aux semences adaptées et aux équipements de production

Les interventions visant à renforcer la capacité de production des femmes dans un contexte de changement climatique s'inscriront dans une démarche de consolidation de l'entrepreneuriat féminin en mettant en place/renforçant les coopératives féminines actives dans les zones cibles. A ce titre, l'élaboration des modules de formation et un encadrement technique des coopératives se feront à travers les ONG/associations locales qualifiées. Les coopératives fortes serviront de canaux pour la mobilisation des agricultrices et leur encadrement.

Outre la formation sur les itinéraires techniques, le projet mettra en place des coopératives de production semencières chargée de produire et disséminer les semences des variétés résilientes aux changements climatiques.

Afin de renforcer la résilience des agricultrices tout en réduisant leurs charges de travail, en plus de la promotion et dissémination des variétés de semence adaptées, le projet facilitera l'accès aux technologies d'irrigation avec système d'exhaure solaire. Il s'agira d'équiper les coopératives sélectionnées avec des plateformes de pompage solaire reliées à un réseau de micro irrigation. Chaque plateforme permet l'irrigation d'environ 1 ha dont 4 000 m² de maraîchage en goutte à goutte, et le reste en arrosage classique avec des points d'eau, de manière à cultiver par campagne de 5 mois.

Enfin, en vue d'assurer une gestion rationnelle des activités post production des agricultrices et permettre à celles-ci de mieux conserver leurs récoltes et amoindrir les pertes, le projet financera la construction de cinq magasins de stockage (un magasin dans chaque région cible).

Résultat 3 – L'accroissement à l'accès au financement pour les agricultrices

Les interventions du projet sur ce volet consisteront à consolider l'offre de financement au profit des agricultrices et à renforcer leur capacité en gestion, éducation de base et éducation financière. Ils s'articuleront autour des produits suivants :

Produit 3.1 : Une ligne de crédit est mise en place pour le financement des agricultrices dans les zones d'intervention du projet

En partenariat avec les institutions de financement du secteur agricole, le projet mettra en place des lignes de crédit ayant pour objet le financement des activités sur les filières porteuses, dans les zones prioritaires d'intervention. La forme coopérative devra être le principal canal par lequel les agricultrices pourront accéder aux facilités de financement. Ainsi, le projet s'appuiera sur les coopératives qui bénéficieront d'actions de renforcement de capacités en gestion financière, organisationnelle afin d'être en mesure de négocier, d'engager et de gérer efficacement les conventions de financement avec les institutions de financement.

Les facilités de financement prendront la forme de ligne de crédit revolving avec des conditions d'accès (taux d'intérêt, période de remboursement) adaptés et accessibles aux femmes. Les lignes de crédit seront accompagnées par un fonds de garantie partiel qui couvrira 50% du risque crédit.

Le projet s'attèlera également à consolider les facilités de financement avec les concours du Gouvernement et les contributions additionnelles d'autres partenaires au développement tels que la Banque Africaine de Développement (à travers son programme Feed Africa). Notre partenaire, Africa Enterprise Challenge Fund (AECF) lance un Enterprise Challenge Fund destiné aux femmes pour un montant de \$US10 Millions et rend ce financement disponible par le biais de concours.

Produit 3.2 : Les capacités des femmes en éducation de base et éducation financière sont renforcées

Le projet accompagnera l'offre de financement par des actions d'éducation et de renforcement de capacité en gestion au profit des agricultrices.

Les actions de renforcement de capacité en éducation financière capitaliseront les initiatives récentes telles que le Programme National d'Education Financière achevé en 2015. Ces initiatives ont mis en place des modules de formation et approche intégrées de sensibilisation d'intérêt pour le présent projet. Les modules de formations du projet sur les différentes thématiques (éducation financière, foncier, paquets technologiques, entrepreneuriat féminin, etc.) conçus dans le cadre du projet seront mis en ligne afin de permettre un large accès.

En outre, le projet développera également des synergies d'action avec l'UNCDF spécialisé sur les questions d'inclusion financière, et qui a en perspective le développement d'un nouveau projet quinquennal (qui reste à financer) au Sénégal axé sur l'éducation financière, le développement de services financiers mobiles. A travers cette collaboration, l'UNCDF pourra accompagner la réalisation des actions d'éducation financière des femmes au niveau des zones choisies. Grâce également à son partenariat institutionnel avec la BCEAO, l'UNCDF peut être un relais efficace sur les questions réglementaires/et réformes nécessaires à la promotion des produits financiers innovants.

Produit 3.3 : Des produits d'assurance agricoles adaptés aux agricultrices sont développés et promus

L'assurance agricole comme instrument de financement du risque agricole est un mécanisme additionnel pouvant réduire la vulnérabilité des agriculteurs aux aléas ainsi la stabilisation et la croissance des revenus des agriculteurs. Le service a été introduit au Sénégal par la Compagnie Nationale d'Assurance Agricole (CNAAS) en 2010. Plusieurs produits d'assurance agricole sont actuellement fournis par la CNAAS. Il s'agit notamment de :

- L'assurance récolte –compte plusieurs sous-produits :
 - Tous risques récoltes : Couvre les pertes de récoltes sur la base des rendements escomptés
 - Multirisques récoltes : Couvre les exploitations agricoles contre les différents risques auxquels elles sont exposées

- Indicielle récoltes : Couvre les pertes de récoltes sur la base d'un indice pluviométrique ou de rendements
- Assurances récoltes spécifiées : Garantit une indemnité payable à l'assuré si les pertes de rendement de sa récolte sont liées aux risques particuliers tels que le feu, pluviométrie excessive, inondation, dommages causés par les animaux sauvages, tout autres risques spécifique arrêté d'un commun accord
- L'assurance indicielle : Couvre le risque sécheresse (calculé sur la base des données pluviométriques fournies par le service national en charge de la météorologie)
- L'assurance déficit pluviométrique : Garantit une indemnité payable à l'assuré pour les pertes de production résultant de déficits pluviométriques durant la saison des pluies. Cette assurance couvre le mil, le sorgho, l'arachide, le coton, le riz et le maïs

Le projet en collaboration avec la CNAAS travaillera à étendre l'accès des produits d'assurance aux agricultrices dans les zones prioritaires d'intervention. Le rôle du projet sera de sensibiliser davantage les femmes sur les possibilités de couverture de risques ainsi que les modalités d'accès à ces services.

En plus des interventions visant à accroître le nombre de femmes bénéficiaires des services d'assurance existant, le projet étudiera également conjointement avec la CNAAS la faisabilité de l'utilisation des plateformes téléphoniques comme canal d'administration et de gestion des services d'assurance. Les expériences d'autres pays inspireront le développement de ces mécanismes au Sénégal.

Résultat 4 - L'accès aux activités à valeur ajoutée et accès aux marchés

Produit 4.1 : Des mécanismes de vente contractuels sont promus afin d'assurer des débouchés aux femmes

Le projet facilitera l'établissement de relations contractuelles entre les agricultrices et les grands acheteurs incluant (le secteur privé – industriel, exportateurs ; les acteurs institutionnels tels que le Programme Alimentaire Mondial).

L'approche d'intervention consistera à identifier les entreprises (sociétés d'export, industries) par appel à candidature et à également explorer les perspectives avec les sociétés internationales actives dans les marchés de niches à haute valeur ajoutée (commercialisation de produits labélisés - bio, fair trade, etc.). Le profil des grandes entreprises actives dans la filière riz et l'horticulture est présentée en annexe.

Le projet va également capitaliser l'expérience pratique du FIDA dans la facilitation de schéma de contractualisation (cas du mil au Sénégal entre Nestlé et les petits producteurs).

Les filières à haute valeur ajoutée (arboriculture – banane bio pour le marché export), ainsi que les cultures maraichères seront prioritairement ciblées par le projet vu la demande locale et internationale forte pour ces produits. Cette demande faciliterait la mise en place de schéma de

commercialisation contractuelle garantissant la sécurité de l'approvisionnement pour les acheteurs/exportateurs et leur apportant un plus en terme de responsabilité sociétale.

La plateforme « Buyfromwomen » jouera un rôle essentiel dans l'établissement des relations contractuelles.

Produit 4.2 : Les capacités des femmes dans la commercialisation – labélisation, certification, marketing, et packaging sont renforcées

Les femmes ont une faible capacité en matière commerciale (marketing, packaging, recherches de débouchés). Les connaissances sur la labélisation, certifications pour les marchés de niches restent également limitées.

Partant de ce constat, le projet s'attellera à résorber ce gap par des actions de renforcement de capacité sur les aspects marketing/packaging, labelling, recherches de débouchés.

Les formations thématiques au profit des femmes en partenariat avec l'ITA (modules), ENDA (Label bio) et des prestataires privés permettront aux femmes de produire aux normes internationales.

Le projet assistera les femmes agricultrices sur les activités suivantes :

- l'identification des besoins en équipement pour l'amélioration de la qualité du packaging et la facilitation de l'accès au financement pour l'acquisition de l'équipement
- Le renforcement des capacités en matière de négociation
- L'accroissement de la visibilité des produits grâce :
 - Aux plateformes de commercialisation mobiles (MLouma, Sooretul)
 - Aux magasins de produits locaux tels que ceux de la coopérative PANALE
- L'accompagnement des groupements à la participation aux foires nationales et internationales pour la promotion de leurs produits.

5. Cadre de résultats et ressources (cadre logique)

Strategic Statements	Indicateurs	Baseline	Cible	Moyens de verification
Objectif du programme: A l'horizon 2021, autonomiser 30.000 agricultrices sénégalaises et à renforcer leur résilience face aux changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> • # agricultrices ayant accès à des techniques agricoles résilientes • % d'agricultrices ayant accès au foncier • % agricultrices ayant accès au financement 			Rapport d'évaluation du projet
MISE EN OEUVRE				
Résultat 1 : L'accès et la sécurité foncière des femmes sont renforcés	Existence d'un cadre légal incluant des mesures spéciales garantissant l'égalité des droits des femmes à posséder et contrôler des terres	0	1	Rapport d'évaluation (à mi-parcours et évaluation finale du projet)
	# de femmes au niveau des zones d'intervention du programme titulaires de certificats/attestations d'affectation foncières à la fin du programme	0	15,000	
Produit 1.1: Réforme du cadre institutionnel de gouvernance du foncier rural afin de garantir les intérêts des agricultrices dans l'accès au foncier	# de document de réforme foncière sensible au genre	0	1	Existence d'un document de réforme sensible au genre
	# de politique agricole sensible au genre	0	1	Existence d'une politique agricole sensible au genre
Produit 1.2: Garantie des collectivités locales des droits fonciers des femmes	# de collectivités locales qui adhèrent à la charte sur la gestion du foncier	0	30	Rapport technique, rapport des missions, rapports des réunions
Produit 1.3. Accroissement des affectations foncières au profit des femmes à travers des partenariats stratégiques avec les programmes existants	% de périmètres aménagés affectés aux femmes	10%	40%	Rapport technique, rapport des missions, rapports des réunions
Résultat 2: Women have access to information and appropriate communication technologies.	Accroissement des rendements des agricultrices d'ici à 2021	23%	50%	Rapport d'évaluation (à mi-parcours et évaluation finale du projet)
Produit 2.1 Déploiement de plateformes de gestion d'entreprise digitales pour	% d'agricultrices sur la plateforme	0	50%	Rapport d'évaluation (à mi-parcours et

renforcer les relations entre les acteurs de la chaîne de valeur	Buyfromwomen #plateforme déployée	0	1	évaluation finale du projet)
	# partenariats conclus	0	10	
Produit 2.2: Les technologies de l'information en appui à l'agriculture sont vulgarisées	# d'agricultrices actives au niveau des zones d'intervention ont accès à l'information à travers des plateformes mobiles comme outil de vulgarisation	0	30,000	Rapport d'évaluation (à mi-parcours et évaluation finale du projet)
Produit 2.3: Accès aux semences adaptées et résilientes	# d'agricultrices actives au niveau des zones d'intervention ont accès à des semences adaptées au stress climatique	0	30,000	Rapport d'évaluation (à mi-parcours et évaluation finale du projet)
	% de périmètres aménagés affectés aux femmes sont dotées de système d'irrigation, d'équipements de production et de stockage	0	50%	
	# d'agricultrices ayant accès aux intrants subventionnés par l'Etat	0	30,000	
Résultat 3: Accroissement de l'accès au financement pour les agricultrices	# d'agricultrices au niveau des zones d'intervention ont eu accès au financement de leur campagne agricole	0	15,000	Rapport d'évaluation (à mi-parcours et évaluation finale du projet)
Produit 3.1: Mise en place d'une ligne de crédit pour le financement des agricultrices dans les zones d'intervention du projet	Mise en place de la ligne de crédit d'au moins 1.500.000 dollars US	0	1	Bilans annuels des institutions financières partenaires
	# de femmes ayant bénéficié de la ligne de crédit	0	15,000	
Produit 3.2: Renforcement des capacités des femmes en éducation financière de base	# d'agricultrices formées en éducation financière de base	0	30,000	
Produit 3.3: Promotion des produits d'assurance agricole adaptés aux agricultrices	% de femmes bénéficiaires de l'appui du programme dans les zones cibles souscrivent à la police d'assurance agricole	0	60%	Rapport d'évaluation (à mi-parcours et évaluation finale du projet)
Résultat 4: Accès aux activités à valeur ajoutée et accès aux marchés	% de femmes sont membres des coopératives au niveau des zones d'intervention du projet	0	100%	
	% d'agricultrices ont accès aux plateformes de	0	100%	

	commercialisation à travers leurs coopératives			
Produit 4.1: Promotion des mécanismes de vente contractuels afin d'assurer des débouchés aux femmes	% de la production des agricultrices encadrées par le programme est vendu par contrat	0	50%	Rapport d'évaluation (à mi-parcours et évaluation finale du projet) Rapport semestriel des partenaires sur les contrats d'achats
	# de coopératives semencières créées	0	50	Rapport d'évaluation (à mi-parcours et évaluation finale du projet)
Produit 4.2: Renforcement des capacités des femmes dans la commercialisation, labélisation, certification, marketing et packaging	% d'agricultrices actives dans les zones d'intervention du projet bénéficient de formations en marketing, packaging et labélisation	0	100%	Rapport d'évaluation (à mi-parcours et évaluation finale du projet)
	# d'agricultrices actives au niveau des zones d'intervention ont accès à l'information à travers des plateformes mobiles comme outil de commercialisation	0	30,000	Rapport semestriel des plateformes de commercialisation

6. Partenariats et dispositif de gestion

A travers des cadres stratégiques qui précisent les domaines d'avantage comparatif, de complémentarité, et de partage de la charge de travail et des connaissances, ONU Femmes renforcera ses relations avec le Gouvernement du Sénégal ainsi que les partenaires techniques et financiers au développement. Les partenariats reflèteront la division du travail sur base des avantages comparatifs. Le tableau ci-dessous reflète la liste des partenaires potentiels à chaque étape de nos interventions.

Étapes de la chaîne de valeur	Interventions clés du programme	Partenaires
Intrants (terres, semences, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> Soutien à la réforme foncière pour un meilleur accès et une sécurisation 	<ul style="list-style-type: none"> CNRF : Partenaire clé auprès duquel le projet formulera des recommandations sur la réforme et

Etapes de la chaîne de valeur	Interventions clés du programme	Partenaires
	<p>des terres affectées aux agricultrices</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sélection et dissémination des semences de variétés (riz, spéculations maraichères) résilientes au changement climatique • Dotation des coopératives sélectionnées en kits d'irrigation avec exhaure solaire 	<p>engagera les concertations pour la prise en compte de celles-ci</p> <ul style="list-style-type: none"> • Centres de recherche : Seront engagés par le projet pour la réalisation des études thématiques • FAO : Partenaire technique pour l'identification des options de réformes et le plaidoyer auprès de la CNRF • Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux : Structure faîtière en mesure de contribuer effectivement à la mobilisation de la cible (associations à la base) • Elus locaux : En charge de la gouvernance foncière locale • ONG et associations locales : Pour les actions de sensibilisation, d'information et de renforcement des capacités des femmes sur les nouvelles mesures et dispositifs de gestion du foncier rural <ul style="list-style-type: none"> • Coopératives de femmes : pour la production et la dissémination des semences sélectionnées • ISRA : Structure centrale de recherche, avec ses différents centres spécialisés, collaborera avec le projet pour l'identification, la sélection de variétés adaptées aux zones agro écologiques cibles. • ANACIM : Partenaire pour la production et la diffusion de l'information météo • Fondation Sonatel : Pour la diffusion de l'information (météo, marché, itinéraires techniques) grâce à sa plateforme mobile • Radios communautaires : Pour servir de relais additionnels pour la diffusion de l'information agricole • Banques, Systèmes Financiers Décentralisés : Pour la gestion des crédits intrants octroyés aux femmes
Production	<ul style="list-style-type: none"> • Encadrement et renforcement des capacités des femmes sur les bonnes pratiques agricoles résilientes aux changements climatiques • Dotation sous forme de crédit, d'équipements de production adaptés aux besoins des femmes, notamment les 	<ul style="list-style-type: none"> • ANCAR : Structure d'encadrement des producteurs, interviendra pour les actions de vulgarisation, formations sur les itinéraires techniques • Digital Green : ONG internationale, pourra accompagner le projet pour l'introduction de l'approche Digital Green comme outils d'encadrement des agricultrices • Banques, Systèmes Financiers Décentralisés : Pour la gestion des crédits d'équipement

Etapas de la chaîne de valeur	Interventions clés du programme	Partenaires
	<p>motoculteurs pour la riziculture et le maraichage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promotion de l'assurance agricole auprès des agricultrices 	<ul style="list-style-type: none"> • CNAAS : Pour le développement des polices d'assurance adaptées aux agricultrices • Fondation Sonatel, Wari : Pour la mise en place d'une plateforme mobile permettant la souscription à la police d'assurance agricole • ANACIM : Pour la mise à disposition de l'information météo • Radios communautaires : pour les actions de sensibilisation et de promotion
<p>Post-Récolte, stockage et transformation (financement par crédit)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Construction de cinq magasins de stockage au profit des coopératives sélectionnées (un magasin par région d'intervention) • Dotation sous forme de crédit équipement des coopératives en équipement post récoltes (batteuses, décortiqueuse pour le riz) • Dotation sous forme de crédit équipement des coopératives sélectionnées en 1) mini rizeries (équipement de transformation du riz en produit fini) pour un production de riz de qualité, 2) séchoirs solaires pour les produits maraichers et autres outils de transformation requis 	<ul style="list-style-type: none"> • Banques, Systèmes Financiers Décentralisés : Pour la gestion des crédits équipements de transformation • Ministère de la Femme, de la Famille et de L'Enfance : Pour l'accompagnement des femmes aux actions de renforcement de capacité en éducation de base et la mise à disposition des CEDAF (Centres Nationaux d'Assistance et de Formation pour les Femmes) • ONG/Prestataires : Pour les actions de renforcement de capacité des coopératives et des Associations Villageoise d'Epargne et de Crédit au niveau des zones d'intervention • Prestataires privés : à recruter par appel à concurrence pour la fourniture des équipements et réalisation des travaux de construction
<p>Commercialisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Formation/renforcement des capacités de femmes en marketing, labélisation, recherches de débouchés • Inscription des coopératives sur les plateformes de commercialisation mobiles 	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises privées/Exportateurs/Industriels : Partenaires commerciaux pour l'achat de la production. • Agence de Régulation des Marchés : Pour la mise à disposition de l'information sur les prix marché et l'accompagnement technique à la formulation des clauses contractuelles. L'ARM peut également faciliter l'accès aux infrastructures marchandes et de stockage pour les femmes.

Etapes de la chaîne de valeur	Interventions clés du programme	Partenaires
	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en relation et établissement de contrats de vente avec des grands acheteurs/exportateurs 	<ul style="list-style-type: none"> • FIDA : Pour un partage d'expérience et une assistance technique sur les mécanismes de contractualisation • MLouma : Plateforme de diffusion de l'information marché (offre et demande) à rendre accessible aux agricultrices • Institut de Technologie Alimentaire : Pour l'accompagnement technique des femmes sur la maîtrise des normes d'hygiène et de qualité • Coopérative PANALE et prestataires privés : Pour les actions de formations des coopératives à la base sur le marketing, packaging, maîtrise des labels (bio, fairtrade) ainsi que les circuits de commercialisation • Banques, Systèmes Financiers Décentralisés : Pour la gestion des crédits de commercialisation • Ministère de la Femme, de la Famille et de L'Enfance : Pour l'accompagnement des femmes aux actions de renforcement de capacité en éducation de base et la mise à disposition des CEDAF (Centres Nationaux d'Assistance et de Formation pour les Femmes)

La gestion du projet sera assurée par une Unité de Gestion dirigée par un Coordinateur. Le coordonnateur du projet sera appuyé par une équipe incluant :

- Un expert des questions foncières
- Un expert agronome spécialisé sur les questions liées aux changements climatiques
- Un chargé de suivi évaluation
- Un assistant de programme
- Un assistant financier

Un plan de mise en œuvre détaillé sera établi afin de guider la gestion courante des activités du projet.

Il sera également mis en place un comité de pilotage du projet. Ce comité définira les grandes orientations du projet et sera constitué de représentants des partenaires d'exécution. Les principaux membres du comité de pilotage incluront les entités suivantes :

- OSIWA
- Ministère de l'Agriculture et ses démembrements (ISRA, ANCAR, SODAGRI)

- Ministère de la Femme, de La Famille et de L'Enfance
- Ministère de la gouvernance locale
- Les partenaires au développement engagés dans le programme (BM ; BAD ; FAO ; FIDA)
- La Fondation Sonatel
- Les ONG locales partenaires d'exécution
- Le CNCR
- La CNRF
- Le Secteur privé

7. Budget

Le budget détaillé du projet est basé sur les résultats. Il s'élève à \$6,615,000

8. Annexes

Annexe 1 : Théorie du changement

Annexe 2 : Liste des grands acheteurs/industriels avec lesquels des accords de vente contractuels peuvent être négociés

Entreprises de la filière riz

Grands acheteurs/industriels	Profil	Contacts
Coumba Nor Thiam	Coumba Nor Thiam Suarl est une société agricole spécialisée dans la riziculture et le maraîchage. Elle exploite 7 000 hectares par an dont 6 400 hectares qui sont alloués aux producteurs de la vallée du Sénégal.	CNT SUARL Thiagar, à côté de Rosso Sénégal Tél : +221 77 159 16 01 contact@cntsuarl.sn www.cntsuarl.sn
Compagnie Agricole de Saint-Louis du Sénégal	A une vocation principalement rizicole, à grande échelle. Elle intègre toute la chaîne de valeur, de l'aménagement foncier à la transformation et la commercialisation sous marque. La CASL participe également au développement de l'agriculture familiale au travers de contrats de cultures et d'aménagements hydro-	Compagnie Agricole de Saint-Louis du Sénégal SA BP 902 - Pointe Nord de l'Ile - Saint Louis du Sénégal Tél. : +221 33 961 09 61

Grands acheteurs/industriels	Profil	Contacts
	agricoles publics, en partenariat avec les autorités rurales.	
Vital	Unité majeure de transformation industrielle de riz dans la Vallée établie en 2009	Lot B1, Route De Ngor, Almadies, Dakar - 38440, Senegal 33 820 10 70 33 820 71 00 33 859 69 99

Entreprises de la filière horticulture/produits maraichers

Grands acheteurs/exportateurs	Profil	Contacts
Société d'Exportation des Produits Agricoles et Maraichers	Un des principaux exportateurs de fruits et légumes du Sénégal. SEPAM exporte plus de 3300 tonnes de tomates cerises de haricots verts par an en Europe.	Awad Gaffari, Directeur Général Avenue Ousmane Soce Diop Rufisque – Sénégal Téléphone: +221 33 836 0760
Coopérative Panale	Issue de 30 groupements de Dakar et de sa banlieue. Ses membres ont comme activités principales : La transformation des produits céréaliers, la transformation des fruits et légumes, etc. Avec présentement plus de 100.000 membres répartis à travers le Sénégal (régions de Saint Louis, Casamance, Tambacounda et Mbour), la coopérative intervient dans le renforcement de capacités de ses membres grâce à un réseau de formatrices intégrées dans ses structures.	Centre de Tri, Poste Ouakam, Dakar Tél : 33 865 35 09 cooperativepanale@gmail.com www.boutiquepanale.com
Société des Cultures Légumières (SCL) – Saint Louis	Intervient dans la production et exportation de fruits et légumes : maïs doux, courge, patate douce, haricot vert, piment, courgette.	Km 2 Route de Diama 33 961 98 59 scl@orange.sn

Grands acheteurs/exportateurs	Profil	Contacts
	SCL contracte avec les petits agriculteurs locaux la production de patates douces.	
West Africa Farms	Production et exportation de légumes : salades, oignons, radis	Yamane Nguith, Saint Louis Tél : 77 332 22 59 w.africafarms@yahoo.com
Fruitales	<p>Fruitales est une entreprise sénégalaise spécialisée dans la transformation de fruits et légumes frais, fondée en 2005 avec les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer la production locale de fruits et légumes. • Fournir des marchés aux agriculteurs locaux pour leurs produits. • Trouver des marchés pour des produits naturels, sain et authentiques. • Créer des emplois, en particulier pour les femmes. • Développer des techniques et processus pour la conservation des fruits et légumes locaux, qui finissent souvent par être jetés s'ils ne sont pas consommés immédiatement. 	<p>116, Cité Asecna Ouakam Dakar Sénégal</p> <p>Téléphone : (221) 33 860 42 52 Fax: (221) 33 860 42 52</p>
Ramafrut	Société d'exportation de fruits et légumes	Ramafrut. Sénégal Lieudit Cité Malick Sy, Villa Numéro 101 Thiès Senegal
Minam Export	Créée en 1999, Miname Export Sa s'est hissée parmi les sociétés Sénégalaises leaders dans le domaine	Pout, Km 55, route nationale 2 BP :23 772 Dakar Ponty +221 33 953 41 70, +221 33 953 40 15

Grands acheteurs/exportateurs	Profil	Contacts
	de la production et de l'exportation des fruits et légumes.	Contact@minameexport.com
Société Africaine Industrielle et Agricole de Sébikotane	Principales cultures exportées <ul style="list-style-type: none"> • Tomate • Haricot vert • Mangue 	+221 33 836 08 28 +221 33 836 08 29 safina@sentoo.sn
Soleil Vert	Production et exportation de mangues, melons et haricots vert	Km 18, Route de Sangalkam, Gorom 1 Tél. : (221) 33 836 60 43 / 77 644 68 87 Fax : 33 836 60 43
Grands Domaines du Sénégal	Créée en 2003 par la Compagnie Fruitière, la société des Grands Domaines du Sénégal (GDS) est aujourd'hui un leader de l'horticulture exportatrice	Ndiawdoune, Saint - Louis Tél : 33 931 50 00 / Fax : 33 820 11 61 gds@gds.sn www.fruitiere.fr

Annexe 3 : Profil des filières riz et horticulture/maraichage au Sénégal

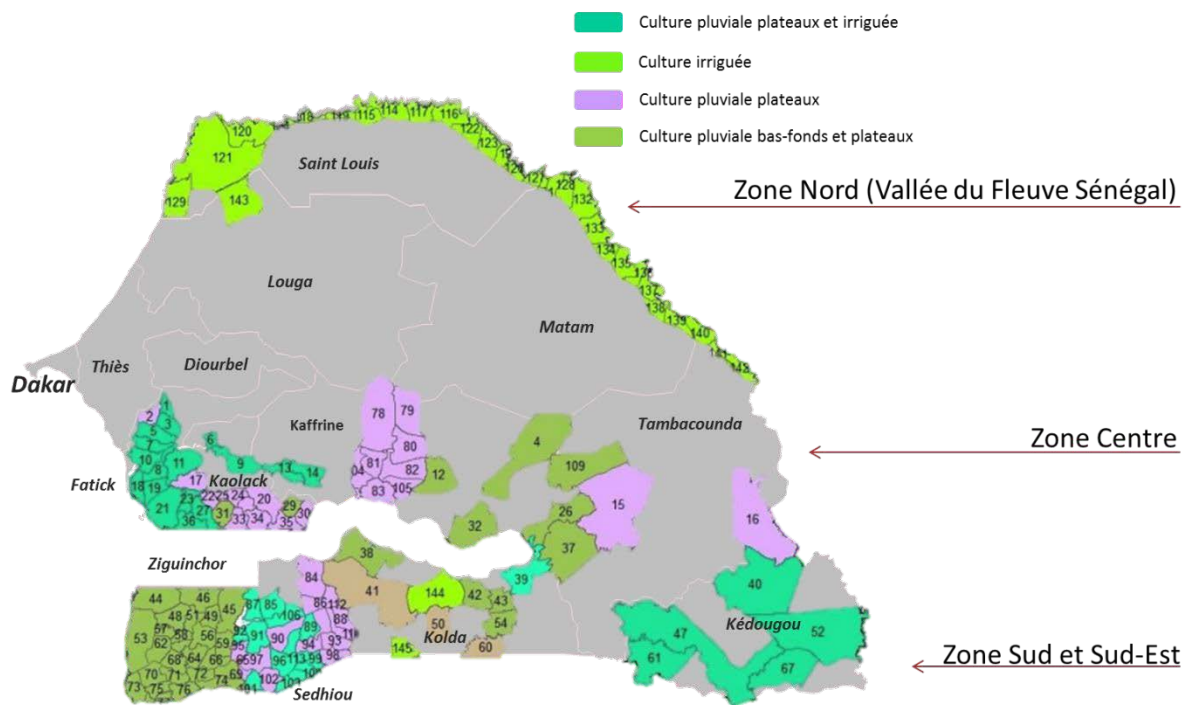
La filière Riz au Sénégal

ENVIRONNEMENT : d'excellentes conditions naturelles et de nombreuses opportunités de développement de la production

Le riz est une denrée hautement stratégique pour le Sénégal : fortement consommé mais aussi massivement importé malgré le potentiel de production locale. Ce ne sont pourtant pas les opportunités qui font défaut. Le Sénégal comprend en effet deux zones rizicoles à haut potentiel, tant en termes de disponibilité des terres cultivables que de disponibilité de l'eau

- La zone Nord appelée vallée et le Delta du fleuve Sénégal, où se développe une riziculture irriguée récente depuis l'avènement des grands barrages de Diama (Sénégal) et Manantali (Mali),
- Et la zone pluviale (Sud, Sud-Est et Centre) qui est une zone de riziculture traditionnelle tournée vers l'autoconsommation. Ou se développe la riziculture irriguée avec la riziculture des basfonds et de plateau

Figure : Régions administratives et zones de production rizicoles

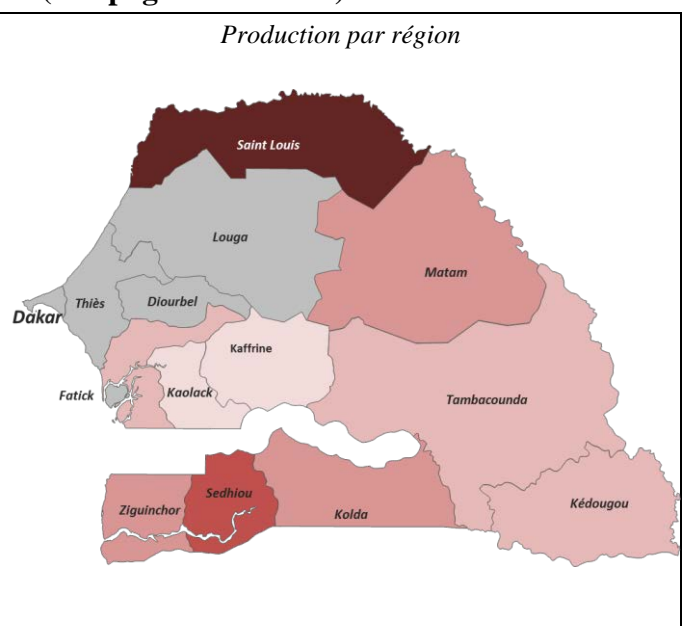


Source : MDG Center WCA 2013

Les rendements et la production dominant dans la zone Nord, portée par la région de Saint-Louis qui regroupe plus de 50% des superficies (tableau 6). Les zones de cultures pluviales plus éparées affichent des rendements logiquement plus faibles mais constitue une source d’approvisionnement importante pour l’auto-alimentation de ces régions (offrant des potentiels de doubler leurs rendements avec l’introduction de la variété NERICA).

Tableau : Superficies, rendements et production (campagne 2014/2015)

Régions	Superficies (Ha)	Rendements (Kg/Ha)	Production (T)
Dakar	-	-	-
Diourbel	-	-	-
Fatick	2 643	2 068	5 467
Kaolack	950	735	698
Kolda	9 990	2 021	20 191
Louga	-	-	-
Saint-Louis	54 708	6 944	379 894
Tamba.	2 128	2 670	5 683
Thiès	-	-	-
Ziguinchor	17 800	1 478	26 310
Matam	5 526	6 500	35 920
Kaffrine	260	542	141
Kédougou	6 260	2 076	12 995



Sédhiou	34 710	2 037	70 721	
Total	100 265	4 134	558 020	
				Source : MA/DAPS (ANSD - bulletin mai 2015)

DEMANDE : une forte consommation locale et sous régionale malgré une tendance des sénégalais à se tourner vers des produits d'importation

Avec plus de 90 kg par an, le Sénégal affiche un des ratios de consommation de riz par habitant le plus important d'Afrique. Appuyée par une croissance démographique soutenue (2,34% par an), la consommation est même espérée croître de plus de 5% par an en 2016 et 2017 selon le Département de l'Agriculture Américain (USDA).

Cette importante demande est caractéristique de toute la sous-région sans qu'aucun pays ouest africain n'ait pu porter sa production au point de générer des excédents pour l'exportation. Les importations des pays d'Afrique de l'Ouest proviennent ainsi généralement d'Asie et d'Amérique Latine, où malgré des coûts de production inférieurs, les frais de transport, de douane ou encore de stockage compensent la compétitivité prix asiatique (tableau suivant).

Tableau – Structure des prix du riz pour 4 origines en janvier 2015 (FCFA/Tonne)

	Indien	Thaï non parfumé	Américain	Thaï parfumé ordinaire
Coût production + Fret	200 000	207 000	220 000	240 000
Assurance	3 000	3 100	3 300	3 600
Droits de douane	28 014	28 993	30 815	33 616
Charges	13 000	13 000	13 000	13 000
Prix revient import	244 014	252 093	267 115	290 216

Source : *Etat des lieux des impacts des importations de riz sur la commercialisation du riz local – IPAR 2015*

Le principal fournisseur du Sénégal est l'Inde, suivi de la Thaïlande et du Brésil

Tableau : Importations de riz au Sénégal, par pays d'origine (en milliers de dollars)

Pays	2013	<i>Tendances historiques</i>
Thaïlande	53 162	
Inde	303 397	

Chine	3 200	<i>La Thaïlande, qui a représenté jusqu'à près de 80% des importations de riz au milieu des années 2000 a vu sa part de marché s'éroder progressivement au profit du Vietnam à partir de 2009 ; avant que l'Inde ne s'impose comme le premier partenaire à partir de 2012.</i>
Indonésie	1 095	
Pakistan	28 000	
Vietnam	17 500	
Brésil	31 700	
Argentine	14 100	
Cambodge	1 270	

Source : ITC trademap

La capacité du riz local à rivaliser avec les prix du riz d'importation est prometteuse. Des pôles de production sénégalais bénéficiant de rendements et économies d'échelle importants, pourraient très probablement concurrencer les importations asiatiques et sud-américaines sur une grande partie du continent africain.

Reste que pour le moment, les consommateurs sénégalais consomment toujours massivement le riz d'importation. (90% des achats locaux). Cet avantage des marques étrangères est néanmoins concurrencé par le succès d'initiatives locales, misant sur la montée en gamme (telle que Rixel et CNT), ce qui incite à penser que les produits sénégalais bien valorisés seraient à même de gagner rapidement des parts de marché.

OFFRE : la production locale (long grains) est généralement compétitive en termes de prix mais le de riz 100% brisée reste généralement très concurrencé par les importations

Malgré un marché potentiel important, la production locale n'a connu qu'un essor relatif et est loin de subvenir aux besoins des populations sénégalaises (tableau suivant). Le taux d'autosuffisance a chuté fortement pour atteindre un faible 23% en 2013 : Plusieurs facteurs sont à l'origine de la stagnation des rendements depuis 2010 dont : Les conditions météorologiques difficiles, la vétusté des aménagements, la remontée de langue salée en basse Casamance, l'augmentation des pertes pré et post récoltes et des multiples défaillances dans la chaîne de valeurs. Ces facteurs ont fortement contraint la production nationale, qui n'augmente que de manière conjoncturelle (figure suivante). A l'inverse, les importations sont venues concurrencer les producteurs locaux sur leurs marchés et pallier à l'insuffisance de l'offre locale.

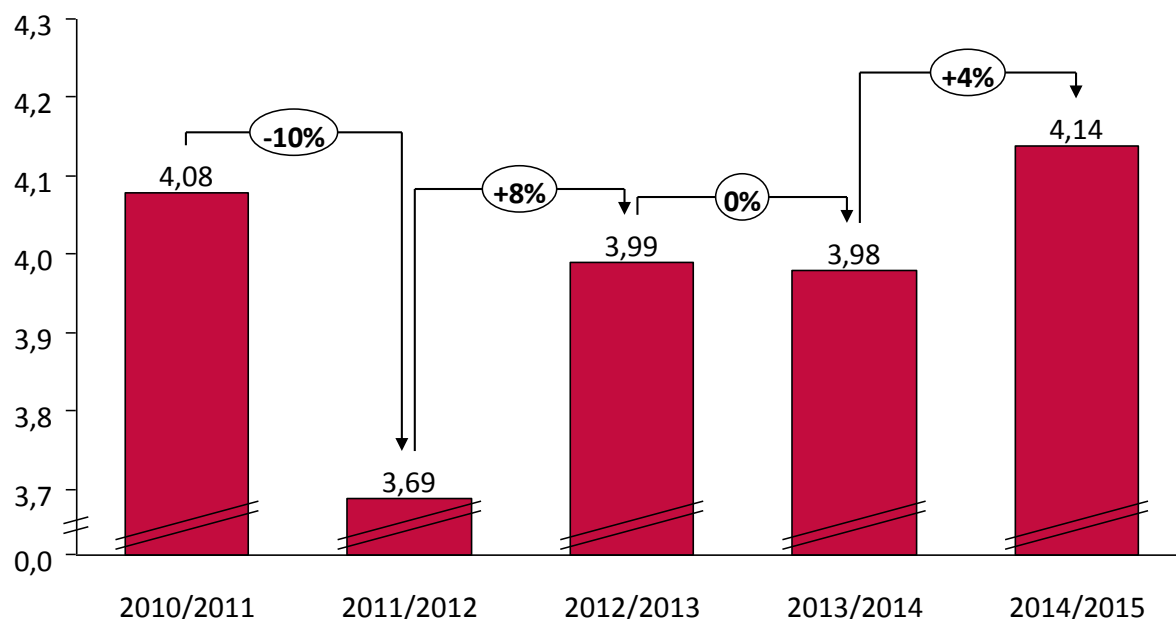
Tableau – Valeur du riz consommé au Sénégal, par provenance (en milliers de dollars)

	2010	2011	2012	2013
Importé	269 000	373 000	461 000	418 000
Local	166 193	110 451	173 102	115 896
Total	435 193	483 451	634 102	533 896

Taux d'autosuffisance	38%	23%	27%	22%
------------------------------	-----	-----	-----	-----

Source : FAO Stats et Atlas de la complexité économique

Figure 8 : Rendement de production du riz sénégalais



Source : USDA

Pour autant la différence de prix en 2015 est négligeable entre les deux types de produits (tableau 10) 258 FCFA le kilo de riz local décortiqué contre 276 FCFA le kilo de riz importé brisé ordinaire (prix constatés sur les 5 premiers mois de 2015). Cette différence atteint 155 FCFA pour le riz importé brisé parfumé (tableau 10 - 408 FCFA par kilo). Si la compétitivité en termes de prix de vente reste légèrement en faveur de la production locale sur le segment du riz peu transformé, certaines années le rapport de force s'inverse, comme en 2014 où le riz ordinaire indien s'échangeait à 240 FCFA le kilo, occasionnant d'importants invendus dans la Vallée Du Fleuve Sénégal.

En revanche, le différentiel de prix relativement important sur le riz parfumé laisse entrevoir qu'une meilleure valorisation du riz local permettrait de devenir concurrentiel face aux importations sur ce segment.

Ainsi, conjuguer une meilleure qualité de la chaîne de valeur (mise à niveau et extension des processus de transformation) et à une amélioration des rendements (permettant de maintenir ou diminuer le prix de paddy au kilo) assurera à la production locale de gagner des parts de marché pour peu que les quantités augmentent significativement.

Tableau : Prix (FCFA/Kg) moyen mensuel du riz local et importé par région

Régions	Riz local décortiqué		Riz importé brisé parfumé		Riz importé brisé ordinaire	
	Moyenne 2014*	Moyenne 2015*	Moyenne 2014*	Moyenne 2015*	Moyenne 2014*	Moyenne 2015*
Dakar	313	↘ 268	426	↘ 401	268	↘ 255
Diourbel	246	↘ 242	450	↘ 340	271	↗ 277
Fatick	-	-	-	-	268	↘ 267
Kaffrine	-	↘ 300	439	↗ 440	270	↗ 285
Kaolack	243	↗ 249	443	↘ 437	271	↘ 271
Kédougou	-	-	459	↘ 448	293	↗ 294
Kolda	282	↗ 307	450	↘ 416	285	↘ 274
Louga	237	↘ 237	380	↘ 366	270	↘ 269
Matam	290	↘ 208	450	↘ 380	275	↘ 272
Saint-Louis	249	↘ 236	450	↘ 395	267	↗ 273
Tamba.	-	-	451	↘ 451	275	↘ 275
Thiès	263	↗ 268	350	↘ 326	263	↗ 303
Ziguinchor	-	↘ 265	450	↗ 500	290	↘ 281
Moyenne	265	258 (-2,7%)	433	408 (-6%)	274	276 (+0,7%)

Source : Commissariat à la sécurité alimentaire / ANSD 2015

*Moyenne des 5 premiers mois de l'année

La filière horticole/maraîchage au Sénégal

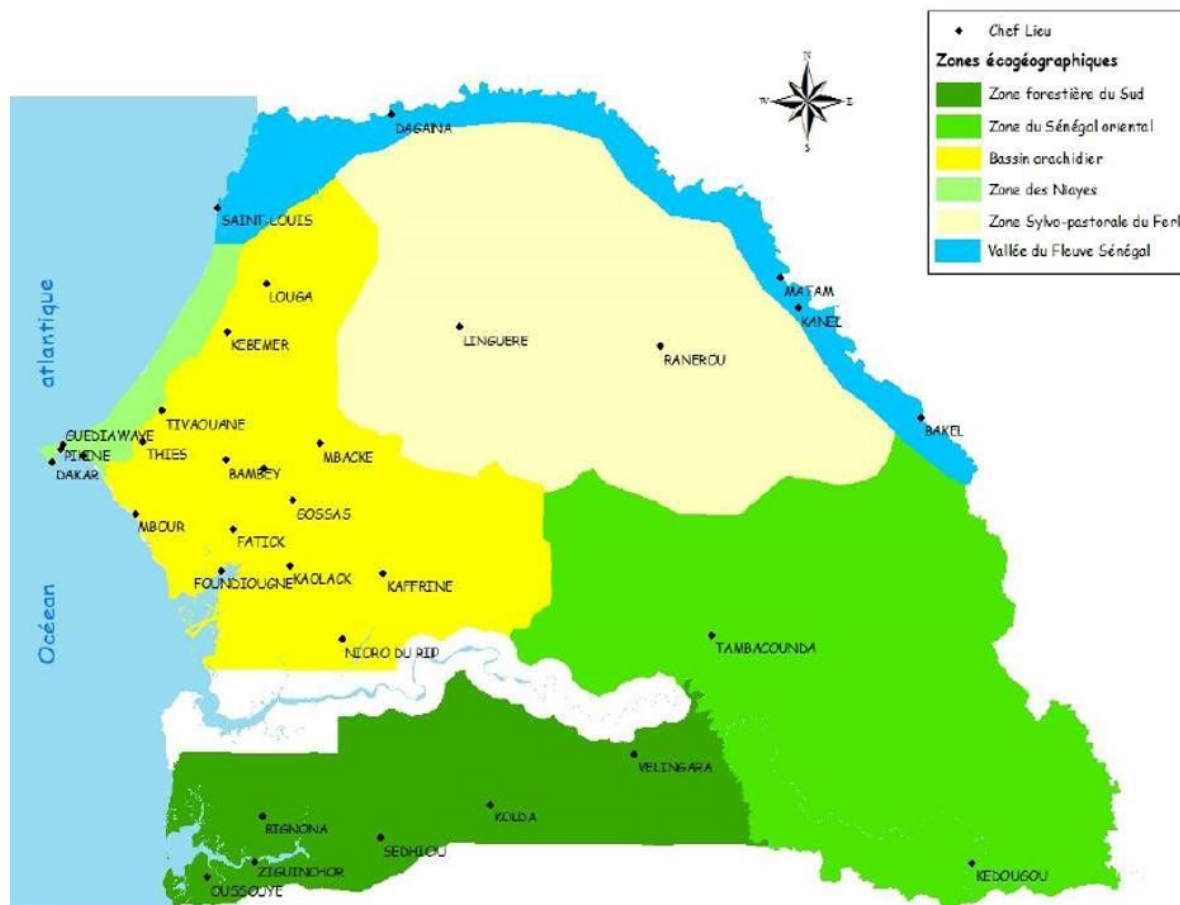
L'horticulture occupe une place importante dans l'agriculture et l'économie nationale et est pratiquée principalement en saison sèche et en irriguée. La filière horticole a positivement évolué ces dernières années, grâce au renforcement des pôles productifs, à la hausse de la demande et aux politiques nationales de soutien au secteur.

Le Sénégal présente des conditions pédoclimatiques favorables à l'horticulture dans plusieurs zones du pays, mais la production horticole est concentrée principalement dans la bande littorale des Niayes et dans la vallée du fleuve Sénégal¹⁴.

L'offre de produits horticoles est très diversifiée et on peut distinguer deux groupes principaux selon leur origine et leurs exigences éco-climatiques : les légumes des régions tempérées, notamment chou, laitue, tomate, aubergine, haricot, melon, carottes, navet, pomme de terre, oignon, et les légumes locaux ou de régions chaudes : épinard local (la baselle), piment, gombo, potiron, oseille de Guinée (bissap), jaxatou, aubergine amère, patate douce, manioc, etc.

¹⁴ PAPSEN - Etat de lieux de l'horticulture au Sénégal

Figure : Principales zones de production de produits horticoles



La zone des Niayes s’étend de Dakar à Saint-Louis en traversant les régions de Thiès et Louga. Couvrant une superficie longue de 180 km avec une largeur variant entre 5 à 30 km, la zone des Niayes jouit d’un microclimat qui est la conséquence de facteurs favorables tels que des températures modérées, une nappe phréatique accessible, l’humidité élevée du fait de la proximité avec la mer ainsi qu’un vent stable frais et humide. Ces caractéristiques particulières rendent possible la pratique des cultures maraichères tout au long de l’année. Par ailleurs, la zone est très proche de Dakar donc facile d’accès pour les principaux marchés.

Près de 85%¹⁵ des cultures horticoles de types tempérées proviennent des Niayes.

La Vallée du Fleuve Sénégal est située à l’extrême nord et à l’est du Sénégal ; elle s’étend le long de la rive gauche du fleuve Sénégal depuis Saint-Louis jusqu’à Bakel sur une superficie de près de 44.127 km². Des hautes terres et des plaines alluviales caractérisent la Vallée qui peut être décomposée en 3 grandes zones :

- Le Walo : qui est caractérisé par un sol lourd et qui est la zone dépressionnaire de la vallée;

¹⁵ Entretien avec Sidy Gueye, Administrateur du FPMN

- Le Delta : qui présente un certain degré de salinité et a comme caractéristique les marques du climat marin et des transgressions marines ;
- Le Diéri : qui est traditionnellement une région d'élevage et donc faiblement portée vers l'agriculture.

Les principales spéculations

Les productions phares sont principalement l'oignon (70% de la production horticole), la tomate et le chou. Cependant, il faut souligner les productions de ce secteur sont irrégulières pour la plupart. En effet, il n'existe pas de spécialisation et de planification au niveau de la production. Les paysans/producteurs choisissent les spéculations en fonction de la réussite ou non des campagnes précédentes. La cherté des semences et le comportement attendu des marchés représentent aussi des facteurs déterminants dans le choix des spéculations.

L'absence de concertation entre les différents producteurs sur les choix et quantités de production participe également à la grande variabilité d'une année à l'autre. Nous pouvons citer l'exemple de la pastèque qui fluctue fortement. Les données de production sont récapitulées dans le tableau ci-dessous.

Tableau : Production horticole (2013)

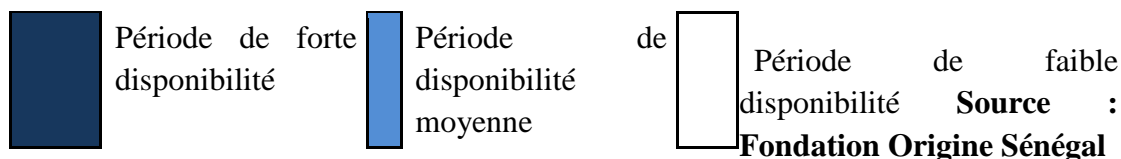
	Production (Kg)	Rendement - Kg/Hectare	Superficie récoltée (Hectare)
Bananes	33.444	23.097	1.448
Choux et autres brassicacée	57.510	16.875	3.408
Citrouilles, courges et potirons	28.000	28.000	1.000
Gombo	23.711	24.699	960
Oignons secs	224.570	28.445	7.895
Pastèques	246.598	23.282	10.592
Patates douces	37.000	24.667	1.500
Piments doux et épicé	4.402	5.862	751
Pommes de terre	20.000	20.000	1.000
Tomates, fraîches	189.639	27.064	7.007

Source : FAOSTAT

Le calendrier de production fait apparaître une concentration de produits horticoles sur le premier semestre de l'année (figure 22).

Tableau : Récapitulatif des cycles de production des produits horticoles

Fruits/Légumes	Principales zones	Production	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
----------------	-------------------	------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---



Les principaux acteurs de la filière

Les organisations paysannes

Les paysans/ producteurs tendent de plus en plus vers une modernisation de leur secteur. En effet, les différents acteurs se regroupent en associations, fédérations, unions, etc. Nous pouvons citer l'exemple de deux grandes associations au niveau de la région des Niayes : l'Association des Unions Maraîchères des Niayes (AUMN) et la Fédération des Producteurs Maraîchers de la zone des Niayes (FPMN).

L'Association des Unions Maraîchères des Niayes : cette association regroupe en son sein 17 000 membres, 17 unions maraîchères et forestières et 368 regroupements de base. L'AUMN est un cadre de concertation, de coopération et de négociation entre les professionnels de l'horticulture et de l'agroforesterie en général. Elle défend les intérêts moraux et matériels de ses membres. Au-delà de sa mission de structure fédératrice, syndicale et de lobbying, l'AUMN se veut également une entreprise paysanne. Pour cela elle travaille à la croissance de la rentabilité et à l'efficacité des filières horticoles et agro-forestières en appuyant l'entrepreneuriat paysan.

La Fédération des Producteurs Maraîchers des Niayes : La fédération est née en 1994 sous l'impulsion des professionnels de l'horticulture. La FPMN regroupe 2000 producteurs répartis dans 49 villages. Chaque village est représenté au sein du conseil d'administration. Les objectifs principaux de la FPMN sont les suivants: a) rendre accessible et disponible l'ensemble des facteurs de production aux professionnels et exploitant; b) faire de l'agriculture familial et durable une réalité à travers la vulgarisation et la pérennisation de la Gestion Intégrée de la Production et Déprédateurs (GIPD) en cultures maraîchères et autres programmes; c) mettre en place un dispositif performant de mise en marché des productions de qualité; d) promouvoir la bonne gouvernance à tous les échelons de la structure et dans sa relation avec le monde

Acteurs étatiques

La Direction de l'Horticulture (DH) : La Direction de l'Horticulture est l'organe chargé de la mise en œuvre de la politique nationale de développement des productions horticoles : fruits, légumes, fleurs et plantes ornementales. Agissant en coordination avec les différentes structures similaires du secteur horticole elle participe à l'évaluation et le suivi des programmes, aux différents projets et aux actions de développement des cultures ainsi qu'à la promotion de la filière. La DH est scindée en plusieurs divisions.

Celle-ci joue un rôle central dans les différents programmes de réalisation d'infrastructure destinés au stockage des produits horticoles. Une mise en œuvre d'un plan de réalisation de ces infrastructures devrait donc prendre en compte ce département.

La Direction de l'Agriculture (DA) : La Direction de l'Agriculture est chargée de la mise en œuvre des politiques et stratégies visant à l'amélioration et la modernisation du secteur agricole. Entre autres missions, la DA est en charge de s'assurer de la diversification des cultures, de l'amélioration des sols ainsi que du contrôle (qualité des semences ou différents contrôles ponctuels). De plus, élabore la réglementation pour la bonne réussite des politiques nationales arrêtées. De ce fait elle est en relation avec les différents acteurs du secteur agricole de même que les organismes nationaux et internationaux.

L'Agence de Régulation des Marchés (ARM) : L'ARM est le gendarme du marché agricole et est un véritable moyen de régulation des importations en adéquation avec les politiques agricoles mises en œuvre. Constituant une source d'informations et de données, l'agence aide dans la prise de décisions stratégiques ainsi que la formulation et l'évaluation des politiques agricoles et commerciales. Ses principales missions sont des missions de suivi du marché, d'appui aux initiatives de création d'infrastructures de stockage et globalement participer à l'amélioration du secteur dans son fonctionnement.

Acteurs de la transformation et commercialisation

Comité de Concertation de la Tomate Industrielle : Ce comité a été créé pour gérer les rapports entre les industriels et les producteurs de tomate de la Vallée : la fixation des prix, le règlement des conflits et la gestion des programmes. Il est composé des représentants des producteurs, des industriels, de la SAED et du MAH.

Transformateurs des Fruits et Légumes (TRANSFRULEG) : Les entreprises et groupements de femmes transformateurs de fruits et légumes ont été amenés à créer TRANSFRULEG. TRANSFRULEG est membre du réseau PROCELOS à l'image du GIE TCL (GIE des transformateurs des céréales locales).

Organisation Nationale des Producteurs Exportateurs du Sénégal (ONAPES) et Sénégalaise de Produits d'Exportation et de Services (SEPAS) : Il s'agit des deux organisations d'exportateurs de produits horticoles au Sénégal créés dans les années 90 pour remplacer l'ASEPAS et le GEPAS. Ces organisations regroupent l'intégralité des opérateurs et en rapport avec les services techniques aéroportuaires, les représentants des Ministères des Transports aériens et de l'Agriculture et des compagnies aériennes mènent les concertations sur l'organisation du programme et la gestion des quotas et le coût du fret, la gestion des conflits entre transporteurs et exportateurs. Elles ont été très actives dans la recherche et la mobilisation de financement pour la filière.

DEMANDE : une demande locale et internationale qui offre des marges de progression de la filière

La production de fruits et légumes est essentiellement destinée à la commercialisation et particulièrement à l'approvisionnement des centres urbains dont l'accroissement de la population demeure le principal stimulant du développement de l'horticulture. En effet, à l'exception de l'autoconsommation, les producteurs mettent leurs récoltes en vente dans les agglomérations urbaines et semi urbaines. Ainsi tout le système d'organisation de la commercialisation est établi de sorte à permettre la mise à la disposition de l'offre à la demande plus solvable : marchés de producteurs pour approvisionner les marchés de gros urbains et tous les maillons des circuits de distribution, marchés de détail, magasins libre-service, boutiques de quartier et étales de rue. Le consommateur citadin accède donc plus facilement à ces produits grâce à ce commerce de proximité pour lequel l'éclatement de l'offre, la présentation des produits et les formes de vente constituent des atouts indéniables.

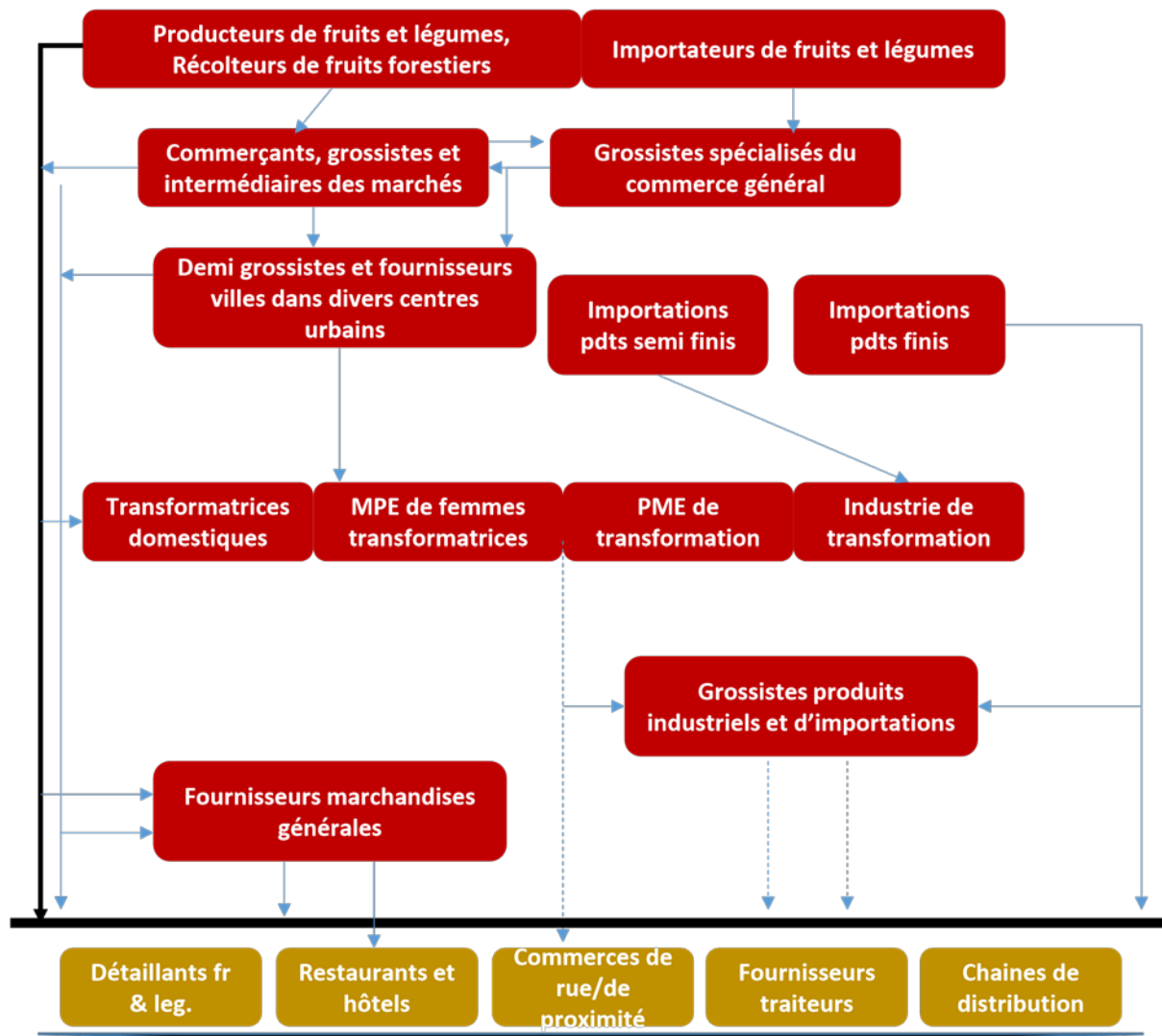
Le marché et la consommation locale

Le marché local est composé de plusieurs acteurs allant de l'étal du détaillant pour remonter jusqu'au champ du producteur. Le fonctionnement habituel du marché est la gestion des récoltes par les commerçants ramasseurs qui approvisionnent les dépositaires des marchés qui à leur tour ravitaillent les vendeurs. Il peut arriver que le producteur entre directement en rapport avec la clientèle et dans ce cas de figure le fonctionnement habituel est aboli. Les commerçants sont des acteurs indispensables pour le développement de la filière en assurant une permanence de l'activité, l'orientation de la production, etc. Selon le rapport de l'offre et de la demande, la diversité et les moyens de substitution, les ventes sont effectuées à terme ou au comptant. Très souvent les ventes sont motivées par l'urgence pour le producteur de rentrer dans ses fonds et de pouvoir faire face à ses engagements quotidiens.

En termes de consommation, des études précédentes font ressortir une consommation en fruits et légumes de 21,58 kg par ménage, représentant en valeur 18, 20% des dépenses alimentaires¹⁶. A titre de comparaison, il est mentionné une consommation annuelle par personne de 172 Kg (légumes 99 et fruit 73) en France alors que la moyenne mondiale est d'environ 50 Kg et qu'un quart de la population mondiale consomme plus de 100 Kg.

Figure : Circuit de commercialisation au niveau du marché local

¹⁶ Etat des lieux de La filière fruits et légumes au Sénégal - 2006



Consommateurs : Ménages, clients de la restauration et de l'hôtellerie, invités des cérémonies familiales et religieuses, clients et personnel des compagnies....

Le marché à l'export

Malgré un fort potentiel, les débouchés sur les marchés internationaux restent sous-exploités. Seulement 2 à 3 pour cent de la production nationale de tomates cerise et de mangues étaient exportés vers l'Europe¹⁷ en 2006. On note cependant une avancée positive ces dernières années. En 2014, les exportations de produits horticoles du Sénégal sont passées de 9.925 en 2000 à plus de 65.000 tonnes en 2014, soit une croissance annuelle moyenne de 17 %¹⁸

¹⁷ FAO
¹⁸ DAPS

Pour la plus grande partie des productions destinées à l'exportation, les exportateurs ont des ententes avec les producteurs (contrats tacites). Il peut arriver aussi que les exportateurs non producteurs fournissent les producteurs en semences contre la promesse de livraison des récoltes. Pour une meilleure organisation des opérations, des chefs de secteur ont la charge de s'assurer du bon déroulement des campagnes agricoles pour le compte des exportateurs. Après les opérations de conditionnement et d'emballage le produit est expédié par avion ou par bateau à l'importateur européen partenaire pour son écoulement en vente avec commission. 19 274T (dont 5 000 de haricot vert, 5 000 de tomates et 4 900 de mangues) ont été exportées, toutes destinations confondues en 2 004¹⁹). Près de 95%²⁰ des exportations de produits de l'horticulture se font par voie maritime (fret maritime) et les principales exportations sont : le haricot vert, le melon, la tomate et la mangue. Il existe une concurrence sur le marché européen avec les produits provenant du Mali, du Burkina Faso, du Kenya, d'Israël et d'Egypte. Des échanges significatifs sont effectués avec la sous-région mais de façon informelle.

¹⁹ DAPS

²⁰ Entretien avec Nicolas Venn Administrateur Général de Fondation Origine Sénégal ¹¹
FAOSTAT